

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL DU SAMEDI 10 AVRIL 2021 À 9 H 00

L'an deux mille vingt et un le samedi 10 avril à 9 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur ANTOINE Jean-Paul, Maire de TAVERS.

ETAIENT PRESENTS :

Mmes LAVOT Jeanne, BOUVET Nicole, FABRE Marie-Noëlle, LACOUA Marie, CHARDON Edith, LEBRUN Morgane, M. CHEVALIER Eric, ROSSIGNOL Philippe, CADOUX Frédéric, ELIE Philippe, POIRIER Jean-François, TERLAIN Patrick, Jean-Luc MARCEAU.

POUVOIRS : Mme DE ST OURS Isabelle à ROSSIGNOL Philippe.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ELIE Philippe.

La séance ouverte, il est donné lecture du compte-rendu de la réunion précédente, celui-ci est adopté et les conseillers signent le registre.

1°/ Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation. Délibération n°21-2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption pour les ventes ci-dessous :

- Vente de la maison de Madame COTERELet Madame SIPOS
- Vente de la maison de Monsieur KLEIN Jean-Pierre
- Vente de la maison de Monsieur JOURDAIN Philippe

2°/ Approbation compte de gestion Commune. N°22-2021

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020,
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget commune pour l'exercice 2020 dressé par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,

3°/ Approbation de compte de gestion Eau. N°23-2021

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020,
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget eau pour l'exercice 2020 dressé par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,

4°/ Compte Administratif Commune. N°24-2021

Monsieur ROSSIGNOL prend la parole pour présenter le compte administratif 2020 de la commune.

a/ Section de fonctionnement :

Les recettes s'élèvent à.....	1 264 368,03
Les dépenses s'élèvent à.....	1 115 809,48

Soit un excédent de clôture.....	148 558,55
Résultat de fonctionnement antérieur reporté.....	1 290 557,97
Soit un excédent 002.....	1 439 116,52

b/ Section d'investissement :

Les recettes s'élèvent à.....	180 115,92
Les dépenses s'élèvent à.....	336 631,24

Soit un déficit de clôture	-156 515,32
Résultat d'investissement reporté.....	209 849,70
Soit un excédent de clôture 001.....	53 334,38
Reste à réaliser – dépenses.....	162 663,18
Reste à réaliser – recettes.....	0

RAR total.....	- 162 663,18

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2020 de la commune.
- Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020, décide de prélever sur le résultat de la section de fonctionnement la somme de 109 328.80 € pour régulariser le déficit d'investissement. L'excédent reporté de fonctionnement au compte 002 sur l'année 2021 sera donc de 1 329 787.72 €.

5°/ Compte Administratif Eau. N°25-2021

Monsieur ROSSIGNOL prend la parole pour présenter le compte administratif 2020 de l'eau.

a/ Section de fonctionnement :

Les recettes s'élèvent à.....	30 295.52
Les dépenses s'élèvent à.....	60 963.37

Déficit de fonctionnement.....	- 30 667.85
Résultat de fonctionnement antérieur reporté.....	45 912.48
Soit un excédent 002	15 244.63

b/ Section d'investissement :

Les recettes s'élèvent à.....	59 069,47
Les dépenses s'élèvent à.....	0

Déficit d'investissement	
Résultat d'investissement antérieur reporté.....	151 854.54
Soit un excédent 001	210 924.01

Aucun besoin de financement de la section d'investissement (1068)

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2020 de l'eau
- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement et d'investissement à l'excédent reporté de chaque section soit :
 - 15 244,63 € au 002 en excédent de fonctionnement
 - 210 924,01 € au 001 en excédent d'investissement

6°/Affectation de résultat Commune. N°26-2021

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 :

- **DECIDE** : de prélever sur le résultat de la section de fonctionnement la somme de 109 328.80 € pour régulariser le déficit d'investissement. L'excédent reporté de fonctionnement au compte 002 sur l'année 2021 sera donc de 1 329 787.72 €.

7°/ Affectation de résultat Eau. N°27-2021

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 :

- **D’AFFECTER** le résultat de fonctionnement et d’investissement à l’excédent reporté de chaque section soit :
 - o 15 244,63 € au 002 en excédent de fonctionnement
 - o 210 924,01 € au 001 en excédent d’investissement

8°/ Vote de budget Commune 2021. N°28-2021

M. ROSSIGNOL présente le Budget Primitif.

a/ Section de fonctionnement

Les dépenses tout comme les recettes s’élèvent à la somme de : 2 462 708,00

b/ Section d’investissement

Les dépenses comme les recettes s’élèvent à la somme de : 1 430 479,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le budget tel que présenté.

9°/ Vote du budget Eau 2021. N°29-2021

M. ROSSIGNOL présente le Budget Primitif.

a/ Section d’exploitation

Les dépenses tout comme les recettes s’élèvent à la somme de : 44 245,00 €

b/ Section d’investissement

Les dépenses tout comme les recettes s’élèvent à la somme de : 251 213,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le budget tel que présenté.

10°/ Vote des taxes. N°30-2021

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l’article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d’imposition.

Monsieur ANTOINE présente le taux des 2 taxes :

Foncier bâti	de 15.85 %	à 35.10 %
Foncier non bâti	de 30.33 %	à 30.94 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOPTÉ** ces nouveaux taux.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer l'administration fiscale.

11°/ Subvention aux associations. N°31-2021

	Demandée	Accordée
ACPG et CATM	200,00 €	0 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	100,00 €	0 €
Assoc. Ind. parents élèves	200,00 €	0 €
Assoc. de Clos Moussu	200,00 €	0 €
Atout Rock	100,00 €	0 €
Club des Eaux Bleues	200,00 €	0 €
CNVVF	200,00 €	0 €
DDEN	50,00 €	0 €
Jouer à Tavers	100,00 €	0 €
La Boule Taversoise	200,00 €	0 €
Les Randonneurs des Fontenils	200,00 €	0 €
Paroisse de Beaugency	80,00 €	0 €
Souvenir Français	50,00 €	0 €
Tavers sur scène	200,00 €	0 €
Union des propriét. Chasseurs	200,00 €	0 €
Valimage	200,00 €	0 €

En raison de la situation exceptionnelle et de l'inactivité des associations,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE NE VERSER aucun crédit cette année.**

Les associations qui justifieront de difficultés financières pourront bénéficier d'une subvention.

12°/ Demande de subvention à la DRAC pour la maison de l'image. N°32-2021

Le projet consiste en la réhabilitation de l'aile Est du bâtiment de l'ancienne école de garçons pour l'aménager en « Maison de l'Image » dont la finalité est d'être un lieu dédié aux arts visuels.

La raison d'être de cette « Maison de l'Image » sera :

- d'accueillir des artistes en résidence de création

- de développer des actions d'éducation aux arts visuels en direction de tous les publics
- de programmer des expositions et autres événements en lien avec les arts visuels.

L'ambition portée par la municipalité en relation avec l'association Valimage est que cette nouvelle Maison de l'Image puisse devenir un lieu référent du réseau national Diagonal qui réunit les structures qui produisent et diffusent une programmation exigeante d'intérêt national dans le domaine de l'image photographique.

Le montant estimé du projet est de 250 000,00 € et la demande de subvention portera sur 180 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la DRAC dans le cadre de l'appel à projet culture patrimoine et tourisme
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

13°/ Participation au groupement de commande voirie initié par la CCTVL. N°33-2021

Dans le cadre des importants travaux de réfection / requalification des voiries prévus sur le territoire communautaire, la communauté de communes des Terres du Val de Loire va lancer une consultation de travaux dans le courant de l'année 2021.

Les communes qui ont projeté d'effectuer des opérations sur la voirie communale en 2021, auront la possibilité de s'associer à cette consultation qui sera réalisée dans le cadre d'un groupement de commandes.

Il est donc proposé à l'assemblée de donner délégation à Monsieur le Maire pour participer au groupement de commande cité ci-dessus et à signer les conventions afférentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- **DONNER** délégation à Monsieur le Maire pour participer au groupement de commandes qui sera initié par la communauté de communes des Terres du Val de Loire relatif aux travaux de voirie (Investissement et Entretien) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

14°/ Affaires diverses.

- Mme BOUVET Nicole informe le conseil que l'association « Fromagette &co » souhaite identifier la présence du cour d'eau « le Lien » par panneau rue d'Angleterre (chemin des Eaux).

- M. ELIE Philippe demande des nouvelles de l'association de tennis, M. ANTOINE Jean-Paul informe le conseil qu'elle est en cours de création.
- M. CADOUX Frédéric demande si le projet « parcours de santé » avance, M. ANTOINE Jean-Paul répond que des demandes de subventions sont en cours.
- Mme LEBRUN Morgane informe le conseil que les infirmières de Beaugency commenceront la vaccination à partir du 15 avril 2021.

Séance levée à 12h00

